

Communiqué de presse

Lyon, le 9 décembre 2022

Ma place, c'est en classe ! Bâtissons ensemble une école inclusive

Pour les associations impliquées dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, la clarification apportée par le ministre de l'Éducation nationale sur l'école inclusive était nécessaire !

CNSEI : le ministre de l'Éducation nationale clarifie son propos

Dans son propos introductif du Comité national de suivi de l'école inclusive, le Ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a tenu à clarifier son discours sur le droit à la scolarisation :

"Il y a dans chaque enfant, quelle que soit sa situation, un élève auquel nous devons garantir le droit, qui est aussi une obligation à l'instruction. Cette instruction passe prioritairement par l'école. (...) Notre objectif est que grâce aux différents dispositifs mais aussi en faisant évoluer le système d'école inclusive, le plus grand nombre possible d'élèves en situation de handicap soit accueilli dans nos écoles, avec les accompagnements adaptés à la situation de chacun ».

A l'issue d'une discussion franche avec associations présentes et le CNPH, il a précisé que « l'objectif de demain, c'est l'école inclusive, l'école de tous les enfants ».

Pour les associations engagées dans le collectif "ma place c'est en classe", cette clarification était nécessaire.

Il reste cependant du chemin à faire pour rendre ce droit effectif, pour rendre l'école accessible, pour mettre à disposition des enseignants les ressources nécessaires et les moyens pour adapter leur pédagogie, pour que l'action médicosociale soit au service du projet de l'élève et en appui à la scolarisation en milieu ordinaire.

Sans attendre la prochaine Conférence Nationale du Handicap qui doit se tenir au printemps, les associations regroupées au sein du collectif « ma place c'est en classe » sont dès maintenant disponibles pour travailler avec tous les partenaires à des propositions concrètes et ambitieuses, pour que l'école soit celle de tous les enfants.

C'est à ces conditions que l'on pourra parler véritablement d'un "acte II de l'école inclusive".

* ANPEA, APF France handicap, Gapas, Fédération Générale des PEP, FISAF, FNASEPH, Fédération PEEP, Trisomie 21 France, UNANIMES





Contacts presse :

ANPEA :

Julie Bellenger - contact@anpea.asso.fr - 06 09 72 29 98

APF France Handicap :

Sophie Lasbleis - sophie.lasbleis@apf.asso.fr - 06 89 74 97 37

GAPAS :

Cécile Teurlay - cteurlay@gapas.org – 06 16 96 75 46

Fédération générale des PEP:

Anissa-Katia Azzoug- a.azzoug@lespep.org - 01 41 78 92 70

Frédéric Martin-Delvincourt - f.martin-delvincourt@lespep.org – 01 41 78 92 76

FISAF :

Florence Delorivière - f.delorriere@fisaf.asso.fr - 06 07 69 31 33

FNASEPH :

Nicolas Eglin - presidence@fnaseph.fr - 06 82 40 31 17

Fédération PEEP :

Erika Choleau - choleau@peep.asso.fr - 01 44 15 18 06

Trisomie 21 France :

Magali Echasseriaud-communication@trisomie21france.fr - 06 37 93 76 37

UNANIMES :

Claire Dupuy – presse@unanimes.fr

Les associations partenaires

L'ANPEA (Association nationale des parents d'enfants aveugles), reconnue d'utilité publique, rassemble et représente depuis 1964 les parents d'enfants aveugles ou malvoyants, avec ou sans troubles associés, dans l'objectif de contribuer à la construction d'une société inclusive et de permettre à chaque enfant de devenir un citoyen autonome. www.anpea.asso.fr

APF France handicap est une importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. <https://www.apf-francehandicap.org>

Le GAPAS est une association gestionnaire qui développe des solutions inclusives pour que les personnes en situation de handicap soient pleinement épanouies dans la société, au travers de ses 40 établissements et services et 900 professionnels, sur l'Île de France et les Hauts de France. www.gapas.org

La Fédération générale des PEP, reconnue d'utilité publique et agréée association complémentaire de l'école, agit depuis plus de cent ans pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la santé, au travail, à la vie sociale, aux loisirs, à la culture et au sport. Elle accompagne et accueille chaque année près d'un million et demi d'enfants, adolescents et adultes, dans les secteurs de la petite enfance, de l'éducation, des loisirs, du social, du médico-social et de la santé. www.lespep.org

La FISAF (Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS) est une fédération reconnue d'utilité publique, qui rassemble et représente des structures spécialisées dont l'objectif est d'accueillir, accompagner et former des personnes en situation de handicap sensoriel ou de trouble du langage et des apprentissages, avec ou sans handicap associé, à tous les âges de la vie.

<https://www.fisaf.asso.fr/>



La FNASEPH (Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap – Grandir et Vivre en société) milite pour la scolarisation et le développement de l'accompagnement, en tout temps et milieu de vie ordinaire, pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, et ce quel que soit le handicap. <http://www.fnaseph.fr>

La Fédération PEEP, Fédération des parents d'élèves de l'Enseignement public, réunit des familles d'élèves et étudiants. Association reconnue d'utilité publique, elle revendique la primauté éducative des parents, affirme son attachement à l'école publique et laïque. Sa mission principale est d'accompagner et de représenter les parents d'élèves, de défendre l'intérêt des enfants et de veiller à l'égalité des chances pour tous les élèves. [Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public - PEEP - PEEP](#)

Trisomie 21 France agit pour donner les moyens aux personnes avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle de prendre la parole pour faire entendre leur voix et rendre la société plus inclusive. Grâce à ses pratiques innovantes et ses services médicosociaux Trisomie 21 France œuvre pour une société ouverte à tous ! www.trisomie21-france.org

UNANIMES (Union des associations nationales pour l'inclusion des malentendants et des sourds) regroupe des associations nationales de personnes concernées par la surdit  (sourds, malentendants, sourdaveugles, sourds avec handicap associ ), des associations de familles et des adh rents individuels. [Unanimes](#)